

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de

SEANCE DU LUNDI 13 FEVRIER 2017

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 16 février 2017

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 7 février 2017

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-01

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

CONCESSION DE SERVICE
PUBLIC POUR LA GESTION
ET L'EXPLOITATION DE
L'EQUIPEMENT CULTUREL
LE RADIANT – CHOIX DU
CONCESSIONNAIRE ET
PASSATION DU CONTRAT
AVEC LA SOCIETE
BELLEVUE SAS

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI, M. COUTURIER, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'avant vote du N° 2017-01), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à Mme LACROIX), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc à M. TOLLET), Mme NICAISE (par proc. à M. JOINT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. ROULE jusqu'avant vote du PV)

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : J.P. ROULE

Par délibération du 25 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé du principe de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « Le Radiant » après avoir recueilli l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux prévue à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure a été lancée le 12 avril 2016 par un avis d'appel public à la concurrence. Après que les différentes étapes de procédure se soient déroulées conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, un seul candidat, sur les deux ayant fait acte de candidature, a déposé une offre. Il s'agit de la société BELLEVUE SAS.

Le rapport de présentation annexé à la présente délibération détaille les différentes étapes de la procédure et expose les motifs du choix du concessionnaire ainsi que l'économie générale du contrat. Le projet de contrat et ses annexes sont joints au rapport de présentation.

Sur la base du rapport de présentation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 abstentions,

- APPROUVE

le choix de la société BELLEVUE SAS comme titulaire de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de l'équipement culturel « Le Radiant » pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2017,

- APPROUVE

le projet de contrat de concession de service public et ses annexes,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer le contrat de concession de service public et tous les actes qui en découleront.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 16 février 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET